



Montreuil, le 10/07/2018

SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES :

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex - www.financespubliques.cgt.fr -
✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgifp.finances.gouv.fr - ☎ : 01.55.82.80.80 - 📠 : 01.48.70.71.63
Suivez-nous sur facebook ou twitter: 📺 : @cgt_finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) 📧 : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

CAP Nationale de titularisation des agents administratifs de catégorie C du 4 au 9 juillet 2018

« On met un pognon de dingue dans des minima sociaux, et les gens sont quand même pauvres. On n'en sort pas. Les gens qui naissent pauvres restent pauvres. Ceux qui tombent pauvres, ils restent pauvres » dernière sortie en date d'Emmanuel Macron se mettant en scène dans une vidéo filmée à l'Élysée.

Au delà du ton Sarkosyèsque, on peut clairement douter de ses intentions...

En tout cas, la baisse de l'allocation logement à l'été dernier et sa non revalorisation cet été ne vont pas dans le bon sens pour éradiquer la pauvreté en France.

Pas de doute possible, comme ses prédécesseurs, il favorise les plus riches à coup d'exonérations de charges sociales, de suppressions de taxes et d'impôts avec la suppression de l'ISF et de, « l'exit tax » dispositif qui consistait à taxer au taux de 34,5 % les personnes détenant plus de 800 000 euros en actions ou la moitié des actions d'une société.

Pour la grande majorité des français, sa politique de destruction des acquis sociaux est mortifère : casse du Code du Travail, inversion de la hiérarchie des normes, remise en cause du système de retraite par répartition ; attaque en règle contre la sécurité sociale et les hôpitaux, privatisation des dernières entreprises publiques.

Dans cette logique, il a décidé de liquider la SNCF : ouverture à la concurrence, privatisation, fermetures de lignes et remise en cause du statut des cheminots sont programmées.

Les salariés de la SNCF se battent depuis fin mars contre ce projet de destruction de l'entreprise. Ils sont en grève reconductible 2 jours tous les 5 jours pour faire reculer le gouvernement et la CGT à d'ores et déjà annoncé des actions pour les mois à venir.

Les consultations sur la réforme du système de retraite commence et les pistes les plus alarmistes se dessinent : remises en cause des régimes spéciaux, du code des pensions, des pensions de reversion et mise en place d'un système par point qui on le sait aura pour effet de baisser le niveau des pensions de l'ensemble des retraités.

La Fonction Publique est aussi dans le collimateur et la DGFIP n'y échappe pas.

Les annonces récentes en matière de suppressions d'emplois et de restructurations/abandons/externalisations des missions (issues des réflexions menées par le Comité Action publique CAP22) confirmées comme par hasard par le rapport de la Cour des Comptes intitulé « LA DGFIP, DIX ANS APRÈS LA FUSION : Une transformation à accélérer » sont des plus alarmantes pour l'administration fiscale, ses missions, ses agents.

Le chiffre de 30 000 suppressions de postes supplémentaires dans les 5 ans commence à circuler.

Si le gouvernement met ces menaces à exécution, la DGFIP aura été amputée de près de la moitié de ses effectifs !!



Les rencontres du 4 mai dernier entre le ministre Darmanin et les organisations syndicales des finances confirment les grandes pistes de réformes précédemment annoncées par le Directeur général :

- ▶ **Fin de la TH et mise en place du PAS, menace sur la pérennité des SIP dans les 10 années à venir ;**
- ▶ **Fin de la séparation ordonnateur comptable avec la mise en place d'une dizaine d'agences pour les très grandes collectivités et la proposition d'une trésorerie par intercommunalité.**
- ▶ **Fin de la possibilité de payer en numéraire au guichet. Cette responsabilité serait transférée à La Poste, société qui propose déjà une prestation commerciale payante d'aide à la télédéclaration pour 50 euros ;**
- ▶ **Transferts de missions cadastrales vers l'Institut Géographique National ;**
- ▶ **Domaine : création d'une agence foncière pour gérer les biens atypiques de l'État ;**
- ▶ **Sortie des HLM de la comptabilité publique ;**
- ▶ **Développement de services à compétences supra départementales et créations de directions multi départementales : le bruit court déjà que la DDFiP de l'Ardèche est concernée et deux des neuf DISI disparaîtraient au plus tard le 1er janvier 2019, entraînant le changement de directions de rattachement de nombreux établissements.**

La DGAFP s'attaque aux instances de représentation des personnels de la fonction publique par le biais d'un chantier intitulé « *comment définir un nouveau mode de dialogue social* » sur le thème « *Quelles évolutions des organismes consultatifs* ».

Le but poursuivi est clair, c'est une remise en cause profonde du contenu, du rôle et du fonctionnement des CAP qui est programmée avec pour objectif final la création d'une nouvelle « *instance collective* » qui regrouperait les compétences des CT, des CHSCT et des questions de ressources humaines collectives.

En clair, il s'agit de rendre les fonctionnaires corvéables à merci, en les privant des voies de recours et de défense que sont les CAP ! La CGT Finances Publiques le condamne sans appel.

Dans ces conditions AUCUN agent ne sera épargné par l'une ou l'autre de ces réformes !

C'est pourquoi, dans ce contexte particulièrement anxiogène, près de 40 % des agents de la DGFIP étaient en grève le 22 mars et près de 26 % le 22 mai dernier pour dire non à la destruction de la DGFIP.

LA CAP

Les règles de gestion

A la suite de la fusion des administrations de la DGI et du Trésor Public, les règles de gestion ont été construites et négociées durant plus de deux longues années pour aboutir notamment à un système d'affectations/mutations unique.

Depuis 2015, les règles négociées sont régulièrement remises en cause au détriment des agents, notamment à travers les règles d'affectation des lauréats des concours et de la fusion de RAN.

Le directeur général a programmé la destruction des règles de mutation en vigueur à la DGFIP pour les agents de catégorie A,B et C.

Pour le mouvement 2018 c'est :

- ▶ L'allongement du délai de séjour de 1 à 2 ans entre deux mutations, sauf situation de rapprochement familial;
- ▶ La suppression du mouvement de mutation complémentaire pour la catégorie C.

A partir de 2020 ce sera :

- ▶ La remise en cause de l'affectation RAN/missions/structures dès le mouvement national qui relèverait d'un mouvement local : En clair c'est l'affectation au département pour tout le monde !
- ▶ L'allongement du délai de séjour à 3 ans en 1ère affectation et lors de promotions dans une autre catégorie, sauf situations de rapprochement familial.

Au final, c'est le droit à une affectation géographique et fonctionnelle fine dès le mouvement national et le droit à mutation pour convenance personnelle qui sont remis en cause par l'administration.

Le but est clair et Bruno Parent ne se prive pas de l'affirmer « *freiner la rotation excessive des agents, qui nuit au bon fonctionnement des services* » et donner la main aux directeurs locaux pour affecter les agents en fonction de leurs besoins...

La CGT Finances Publiques condamne ces reculs et exige que l'administration retire son projet.

Le temps de préparation

Pour la 2ème année consécutive, le temps de consultation pour préparer les CAP Nationales a été réduit de manière drastique par l'Administration.

Pour l'année 2017 ce sont 20 jours de préparation qui ont été supprimés.

Pour 2018, c'est encore pire ce sont plus de 25 jours de préparation qui disparaissent.

C'est retirer aux élus les moyens d'accomplir leur mandat dans des conditions satisfaisantes pour la défense des droits et garanties des personnels.

Pour cette CAP de titularisation seulement 2 jours de préparation pour 31 dossiers à examiner.

Cela relève de l'impossible !!

Les élus de la CGT Finances Publiques, condamnent ce recul et exigent le retour à un temps de consultation leur permettant de contrôler que l'Administration respecte les règles qu'elle a fixées et de préparer la défense des dossiers que les agents leur ont confiés.

Le recrutement par voie de PACTE

Concernant les agents recrutés par voie de PACTE, la CGT rappelle qu'elle est fermement opposée aux modalités de recrutement sans concours.

Elle dénonce l'arbitraire de ces procédures face au manque de lisibilité sur les critères que retient l'administration pour les modalités de sélection : Elles ne répondent pas correctement aux besoins spécifiques exprimés et créent une brèche dans le statut : les conditions de recrutement, de formation initiale, de titularisation, de classement dans la carrière, ne sont pas équitables par rapport aux agents recrutés par concours.

Concernant leur titularisation, elle se fait hors de tout cadre paritaire.

Ainsi, on constate que des agents voient leur contrat renouvelé, d'autres sont licenciés sans avoir eu la possibilité de se faire défendre par les représentants des personnels en CAP.

On sait d'expérience que lors des CAP de titularisation nous arrivons à faire évoluer des situations individuelles souvent défavorables a priori.

Les sections syndicales CGT nous font remonter de plus en plus de problèmes de titularisation d'agents recrutés par voie de PACTE sans aucune possibilité de défense de l'agent.

Pour l'année de recrutement 2016, seulement 81 agents sur 104 sont proposés au projet de titularisation.

En clair près d'un quart des agents recrutés ne sont pas titularisés ! Cela pose question quant aux limites du recrutement sans concours !

Pour la CGT, l'accès à un emploi dans l'administration doit passer par un recrutement par voie de concours, les épreuves doivent être adaptées à la nature du poste à pourvoir et en fonction de la population visée.

La CGT Finances Publiques revendique pour l'ensemble de la Catégorie C le concours National comme seul mode de recrutement externe car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire.

Concernant la titularisation des APFIP 2^{ème} classe

Il y a 32 dossiers présentés à la CAP. 12 prolongations de 6 mois, 10 renouvellements de stage et 10 licenciements dont 7 licenciements secs.

La CGT est attachée au principe de la 2^{ème} chance. Elle souhaite que les dossiers de licenciements soient regardés à travers ce prisme.

Ces dernières années le nombre de licenciements, de prolongations et de renouvellements est trop important et repose sur des critères qui ne sont pas liés aux seules aptitudes professionnelles. Des critères plus ou moins objectifs et qui tiennent souvent plus du ressenti que d'autre chose sont mis en avant pour ne pas titulariser un stagiaire.

Dans le contexte de suppressions massives d'emplois que nous supportons depuis de nombreuses années, l'administration est de plus en plus exigeante avec les agents en 1^{ère} affectation et se satisferait pleinement d'un stagiaire formé, polyvalent et opérationnel tout de suite... bref un agent livré clef en main !

La réalité est tout autre, les agents stagiaires doivent acquérir très rapidement des connaissances fiscales, comptables et transverses de plus en plus complexes avec une formation théorique qui ne dure que 6 semaines et une formation métier de 3 semaines.

Le complément de formation se fait dans sa majorité par l'intermédiaire d'agents déjà dans les services, alors même que ceux-ci croulent sous une charge de travail de plus en plus lourde et ne parviennent plus à effectuer correctement leurs missions.

Au quotidien, il est de plus en plus difficile voir impossible pour les agents déjà en poste de transmettre leur savoir et d'apporter leur soutien aux agents en 1^{ère} affectation et nous vous le démontrerons tout au long de la CAP.

Il est de plus en plus urgent, de repenser la formation initiale des AAFiP.

La CGT Finances Publiques revendique une réforme profonde des formations initiales, alternant stages pratiques et formation continue. Nous demandons l'instauration d'une véritable scolarité à l'image de ce qui se fait pour les contrôleurs ou les inspecteurs.

Les agents en stage pratique ne doivent pas être comptés dans les effectifs de travail et doivent pouvoir choisir leur direction de stage sur l'ensemble du territoire, afin de permettre à ces agents de se former dans les meilleures conditions.